

Ida Naserwa, la grande absente, mais la plus impliquée du procès Bukanga-Lonzo

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°505 du lundi 08 au mardi 09 novembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

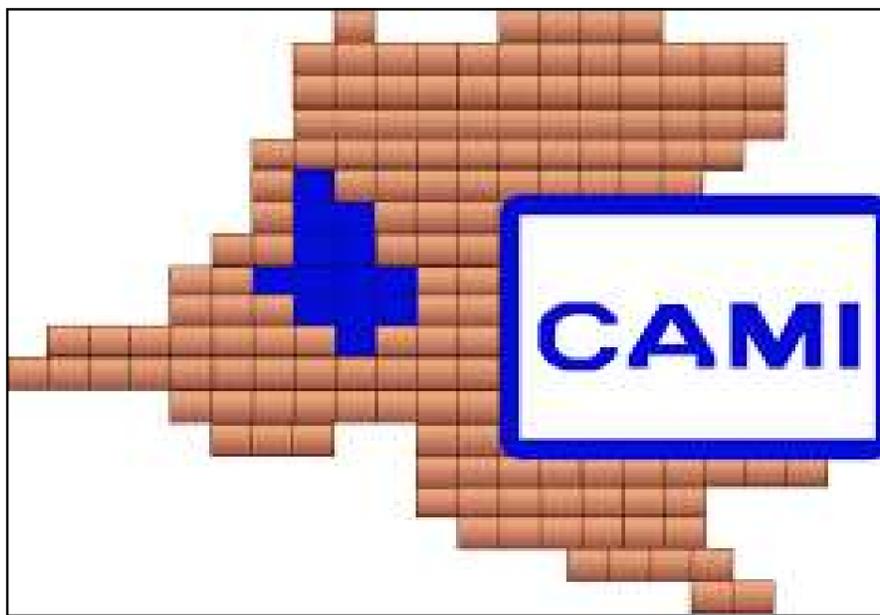
Gratuité de l'enseignement de base

Le Gouvernement rassure : il n'y aura pas d'année blanche

P. 2

Deux nouveaux directeurs au CAMI : il faut craindre une paralysie généralisée du secteur minier

Deux nouveaux directeurs, technique et financier, viennent d'être nommés au Cadastre minier (CAMI). Ainsi en a décidé Mme la ministre des Mines, Antoinette Nsamba Kalambayi. Si la direction générale du CAMI n'avait d'autre choix que de se plier à la décision du ministre, des observateurs du secteur minier notent que ces nominations sont entachées d'irrégularités et violent les textes qui régissent le CAMI qui jouit en vertu des textes le créant d'une autonomie de gestion. Pourquoi Mme la ministre des Mines est-elle allée au-delà de ses attributions jusqu'à empiéter sur celles du Conseil d'administration du Cami ? P. 5



PARLONS-EN

Peur à Bukavu !

ECONEWS

Après les dernières attaques armées qui ont secoué la ville de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, on a signalé une nouvelle incursion dans la ville le dimanche. Une attaque de trop qui met en émoi toute la province.

Qu'est-ce qui se passe donc à Bukavu ? A Kinshasa, on joue à l'apaisement, préférant relativiser les événements de Bukavu pour ne pas amener l'opinion publique. Mais, une chose est vraie : quelque chose de louche se passe à Bukavu.

Quant à la dernière incursion, on a signalé l'interpellation d'un groupe présenté comme

(Lire page 2)

Roi Mohammed VI :
« Pour le Maroc,
son Sahara n'est
pas à négocier »

P. 9

Des parlementaires
européens promettent
la réactivation du
partenariat entre la
Belgique et la RDC

P. 12

Gratuité de l'enseignement de base**Le Gouvernement rassure : il n'y aura pas d'année blanche**

A Mbuela Lodge, dans la province du Kongo central, les négociations entre le Gouvernement et le banc syndical du secteur public de l'enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) sont entrés dans une phase décisive. On est plus loin d'une fumée blanche. Ce qui devait donner plus de visibilité à l'année scolaire, particulièrement dans les établissements du secteur public

La gratuité de l'enseignement de base, ce projet phare du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, ira jusqu'au bout. Certes, l'année scolaire 2021-2022 est perturbée par le mouvement de grève décrété dans le secteur public de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, mais le Gouvernement reste optimiste, déterminé à maintenir le cap pour gagner cette grande bataille de donner la chance à tous les enfants en âge de scolarité de fréquenter l'école.

Depuis quelques jours, des délégués du Gouvernement et du banc syndical de l'EPST se sont retranchés à Mbuela Lodge, dans la province du Kongo central, pour aplanir leurs divergences. Pour l'instant, les nouvelles en provenance de Mbuela Lodge sont plutôt rassurantes. Cette semaine déjà, on n'exclut pas une fumée blanche au terme d'âpres négociations initiées par le Gouvernement pour sauver cette année scolaire.

Au niveau de l'exécutif central, la volonté est bien là, tout comme le désir de répondre aux revendications des enseignants.

LE PREMIER MINISTRE PLEINEMENT ENGAGÉ

Vendredi en Conseil des ministres, le Premier ministre a dit suivre de très près ce qui se passe à Mbuela Lodge. Il a souhaité que les tra-

vaux entre le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'EPST «aboutissent aussi à un consensus favorable aux deux parties».

Par la même occasion, le chef du Gouvernement a remercié les délégués des enseignants pour « l'élan patriotique dont ils ont fait preuve en suspendant la grève pendant les pourparlers ». De quoi rassurer sur l'issue des négociations menées dans la province du Kongo central.

Porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya Katembwe, ministre de la Communication et Médias, a largement, lors de son passage sur les antennes de France 24, réaffirmé la place du dialogue pour un climat social. Selon lui, au niveau du Gouvernement, le dialogue permanent reste l'unique voie de recours dans la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement.

A ce titre, Patric Muyaya note que, quelles que soient les difficultés que la gratuité de l'enseignement de base rencontre, il y a une nette volonté du Gouvernement pour y arriver vaut plus que tout.

Une chose est vraie : l'éventualité d'une année scolaire blanche ne sera jamais à l'ordre du jour, a rappelé Muyaya.

Certes le début de cette année scolaire a été agité. Le porte-parole du Gouvernement considère qu'à Mbuela Lodge, il s'agit de négocier un nouveau départ pour sauver une gratuité de l'enseignement béné-

fique pour le plus grand nombre d'enfants congolais en âge de scolarité. «Les difficultés rencontrées se gèrent entre les partenaires impliqués. Il est important qu'on se sacrifie pour le futur de nos enfants», a-t-il indiqué.

Dans tous les cas, Muyaya reconnaît que la marche vers une éducation pour tous est un projet commun qui doit fédérer les Congolais de tout bord. Aussi, a-t-il réitéré l'entière disponibilité du Gouvernement de maintenir l'élan du Gouvernement pour non seulement donner plus de visibilité à l'éducation de base, mais aussi rehausser le niveau du système éducatif congolais.

«Le dialogue se poursuit. Et qu'il ne faudrait pas sacrifier l'année scolaire en cours qui est déjà menacée par la crise sanitaire», a indiqué Patrick Muyaya. Et de rassurer : « Tout sera fait pour que l'année scolaire soit apaisée ».

LES ÉCHOS DE MBUELA LODGE

Pour l'instant, à Mbuela Lodge, les parties en négociations ne sont plus loin d'un compromis. Selon les échos, le ministre de l'EPST, le professeur Tony Mwaba, multiplie des gestes de bonne foi pour donner plus d'assurance aux enseignants et personnel du secteur public de l'EPST.

Des sources internes de l'EPST rapportent qu'un arrêté du ministre de l'EPST vient de circonscrire le champ d'ap-

plication de la gratuité de l'enseignement de base. Cet arrêté a l'avantage de mettre fin à la confusion, tout en clarifiant et en fixant les contours de cet ambitieux projet pour lequel le Gouvernement n'est pas prêt à reculer.

Au regard de cette circulaire, seules les classes primaires (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année primaire) sont concernées par la gratuité de l'enseignement de base. Ce qui devait sans doute apaiser les tensions et donner plus de visibilité à cette initiative, tout en donnant plus de garanties à toutes les parties prenantes.

Preuve de la détermination du Gouvernement à sauver une année scolaire qui connaît déjà un grand retard, des sources internes du cabinet de l'ESPS indiquent que le ministre Tony Mwaba l'a fait suivre d'une note d'accompagnement en vue de bien encadrer sa mise en œuvre dans toutes les provinces éducatives de la République Démocratique du Congo. Ce qui devait permettre aux gouverneurs de province d'encadrer la mesure dans leurs entités respectives.

Autant de mesures qui vont dans le sens d'apaiser l'ensemble du personnel du secteur public de l'EPST.

A tout prendre, les enfants du secteur de l'ESPT ne seront mis à l'écart du secteur éducatif. A Mbuela Lodge, toutes les parties ont décidé de mettre de l'eau dans le vin pour une année scolaire apaisée.

Pourquoi les consultations de Moïse Katumbi sur son maintien dans la majorité s'éternisent ?

Quittera ou ne quittera pas l'Union sacrée pour la nation, la plate-forme dirigée par Félix Tshisekedi ? Moïse Katumbi multiplie les rencontres. Après Kinshasa, c'est à Lubumbashi qu'il continue ses consultations. Des échanges avec les partenaires politiques et les forces sociales de l'ex-province du Katanga. Selon son entourage, sa position ne saurait tarder à être rendue publique.

C'est une décision délicate que s'approprie à prendre Moïse Katumbi. D'après certains membres de son équipe, le président du parti politique Ensemble pour la République ne voit pas son avenir politique au sein de l'Union sacrée pour la nation.

Son apport, dans le basculement de la majorité parlementaire en défaveur de Joseph Kabila et au profit de l'actuel pouvoir n'a pas été assez mis en valeur par le régime Tshisekedi, disent certains de ses proches.

Il y a aujourd'hui aussi plusieurs divergences sur les

dossiers nationaux dont celui des réformes électorales. L'autre question, c'est son positionnement par rapport à la présidentielle de 2023. Si l'ex-gouverneur du Katanga ne s'est pas encore officiellement prononcé sur le sujet, son entourage n'en fait pas mystère.

UNE DÉCISION LOURDE D'ENJEU

Cependant, la décision définitive sur ses rapports politiques avec Félix Tshisekedi n'est pas aussi facile à prendre. «Moïse Katumbi n'est pas aujourd'hui seul. Il a un parti

politique et il a des alliés. Il doit consulter tout le monde», confie un membre de son entourage qui ajoute qu'il veut donner une envergure nationale à ces consultations.

Moïse Katumbi va échanger aussi avec des représentants de plusieurs provinces. Avant de se prononcer définitivement, il a également besoin de s'assurer de la fidélité des députés et des ministres de son obédience.

Le tout dans un contexte d'installation d'Ensemble pour la République, le parti qu'il vient à peine de créer.

PARLONS-EN**Peur à Bukavu !**

(Suite de la Une)

étant de mèche avec les assaillants qui ont mené ces attaques. Pour le reste, Kinshasa se réserve, en attendant l'issue des enquêtes diligentées au plus haut niveau de l'armée et des services de sécurité.

Il faut cependant reconnaître que les événements de Bukavu n'augmentent pas des lendemains apaisés. Est-ce la tempête qui annonce un grand orage ? Difficile à dire, pour l'instant.

Après la province du Nord-Kivu, en situation d'état de siège depuis six mois, c'est maintenant le Sud-Kivu qui est sur le point de s'embraser. Sur place dans la province, des tensions récurrentes sont signalées sur le haut plateau d'Uvira où des combats continuent à opposer les forces loyalistes à certains groupes armés.

De passage sur les antennes de France24, le porte-parole du Gouvernement n'a pas exclu l'option d'étendre l'état de siège dans la province du Sud-Kivu. Ce qui mettrait alors les trois provinces de l'Est en situation d'état de siège, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

A ce stade, on ne peut dire grand-chose sur ce qui se trame réellement à Bukavu. Actes isolés, pas du tout !

Il y a sûrement une menace que les autorités devraient prendre à sa juste valeur avant que toute la province du Sud-Kivu ne rentre en ébullition. Il y a intérêt à parer au plus pressé pour étouffer le projet dans l'œuf. Car, il ne faut jamais oublier que les tireurs de ficelles de la balkanisation de la République Démocratique du Congo n'ont jamais dit leur dernier mot. Après un temps de répit, ils n'attendent donc qu'une occasion pour relancer leur projet.

Une fois de plus, les forces de défense et de sécurité sont en état d'alerte pour démasquer l'ennemi qui opère, sans se dévoiler, dans le Sud-Kivu. Bukavu est bougé. Il faut craindre que cette vague ne se propage sur l'ensemble de la province.

Il est temps de passer à la vitesse supérieure en mettant le Sud-Kivu en état de siège.

Ida Naserwa, la grande absente, mais la plus impliquée du procès Bukanga-Lonzo

C'est ce lundi 8 novembre que redémarre, à la Cour constitutionnelle, le procès mettant en cause l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, l'ancien ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, et le Sud-africain Christo Grobler, directeur-gérant d'Africom Commodities, la société sud-africaine qui a la gestion du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo. Mais, dans le box des accusés, certaines personnalités, directement impliquées

dans ce projet ne seront pas là. C'est le cas de la sénatrice Ida Naserwa Kamonyi, directrice générale du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, au lancement du projet en 2014 jusqu'à son arrêt fin 2016. En cavale, Ida Naserwa ne sera jamais inquiétée. Ainsi, en a décidé la Cour constitutionnelle, préférant choisir ses cibles.

ECONEWS

Le procès qui met en cause l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, redémarre ce lundi 8 novembre à la Cour constitutionnelle. En cause, la débâcle du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo pour lequel la Justice congolaise considère Matata comme étant le « responsable intellectuel » de sa déroute.

Ce lundi, dans le box des accusés, Matata sera accompagné de Patrice Kitebi, ministre délégué aux Finances au lancement du projet en 2014. Le Sud-africain

Christo Grobler, directeur-gérant du Parc de Bukanga-Lonzo, est également annoncé dans ce procès, après s'être vu refuser la sortie du territoire congolais.

En tout cas, pour comprendre la déroute du projet Bukanga-Lonzo, la Cour constitutionnelle ne s'est limitée qu'à cet échantillon de trois personnalités. Mme Ida Naserwa Kamonyi, directrice-gérant du Parc, ne figure pas sur la liste visée par la Cour Constitutionnelle. Bizarre !

En cavale, la sénatrice est parvenue à sortir du territoire

congolais sans être inquiétée. Des informations parvenues à Econews rapportent que la sénatrice Ida Naserwa s'est enrichie en un temps record, soit deux ans, juste le temps de vie du projet Bukanga-Lonzo. En Afrique du Sud, ce proche d'Evariste Boshab, qui l'a d'ailleurs proposé au cabinet de Matata, alors Premier ministre, aligne une bonne dizaine de biens immobiliers

On aurait donc souhaité que Mme Ida Naserwa comparaisse devant la Cour constitutionnelle, mais la Justice, dit-on, a ses motiva-

tions qui ne relèvent pas du commun des mortels

Toujours est-il que ce lundi, Matata sera devant les juges de la Cour constitutionnelle.

PAS DE PARTIE CIVILE AU PROCÈS

C'est un procès atypique. En effet, la loi ne prévoit pas de partie civile dans un procès à la Cour constitutionnelle. Matata sera donc face au procureur général près la Cour constitutionnelle, son principal accusateur.

En réalité, à ce stade, le

procureur général près la Cour constitutionnelle ne peut rien. Il doit se débrouiller tout seul.

Etant donné les éléments en sa possession, c'est-à-dire tout ce que Jules Alingete et l'IGF ont réuni, il y a de fortes raisons de penser que rien de nouveau ne sortira de ce procès parce que le dossier n'est pas consistant contre l'ancien Premier ministre. Sans la présence des parties civiles, le ministère public privé d'alliés, la Cour devra dire rien que le droit ! Sans aucune interférence politique...

Cabale judiciaire contre Matata : le Maniema soutient son leader et son élite confirmée

Dans l'affaire Bukanga-Lonzo, la Cour Constitutionnelle, par le biais de son procureur général, avait sollicité le Sénat pour obtenir la levée des immunités parlementaires du sénateur Matata Ponyo Mapon, par trois réquisitions référencées : n°1219/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 28 avril 2021; n°1419/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 12 mai 2021; n°1429/RMPI/0001/PG.C.CONST/MOP/2021 du 15 mai 2021.

A cet effet, le bureau du Sénat, se conformant à son article 218 de son Règlement intérieur, avait procédé à une mise en place d'une commission spéciale (composée de 22 membres). Celle-ci, siégeant à huis clos en date du 15 juin 2021, avait décidé de ne pas autoriser les poursuites contre les sénateurs Augustin Matata Ponyo Mapon et Kamonyi Naserwa Ida.

Curieusement, malgré cette opposition, la Cour Constitutionnelle s'est entêtée à poursuivre l'ancien Premier ministre, aujourd'hui sénateur, sur une affaire où il est désigné injustement comme « auteur intellectuel ».

Pourtant, Matata Ponyo Mapon a montré toute sa bonne volonté pour se disculper.

En effet, alors qu'il séjournait à Conakry (en Guinée) où il travaillait pour l'ancien président Alpha Condé, le sénateur Matata avait jugé bon de rentrer au pays, prouvant sa bonne vo-

lonté de s'en référer à l'Inspection générale des Finances pour l'audit du dossier, dit Bukanga-Lonzo.

UN MÉMO DES SÉNATEURS EN FAVEUR D'AUGUSTIN MATATA PONYO

Se basant sur les articles 107 et 217, alinéas 3 respectivement de la Constitution et du Règlement d'ordre intérieur du Sénat, stipulant qu'« aucun sénateur ne peut être poursuivi qu'avec l'autorisation du Sénat », les sénateurs, blessés par le mépris causé à une des institutions, ont adressé un mémorandum à la Cour Constitutionnelle. C'était leur manière de défendre l'Etat de droit et consolider l'estime de leur institution. La Cour constitutionnelle est restée aphone sur cette interpellation d'un groupe de sénateurs.

Actuellement, Matata Ponyo est soumis à un régime de rigueur que même sa santé ne peut supporter. Victime d'un empoisonnement au mois de juillet 2021, il devait se rendre dans un centre de traitement adéquat et spécialisé hors du pays. Il n'a pas obtenu l'avis des autorités, obligé de subir le martyre dans un pays qu'il a servi, tour à tour comme directeur général du Bceco (Bureau central de coordination), ministre des Finances et Premier ministre.

Dans un communiqué daté du 12 août 2021, Matata Ponyo Mapon, en son paragra-

phe n°10, insiste sur ce que « l'Etat de droit implique également que l'on respecte les libertés de mouvement sans aucune restriction d'un sénateur élu et ce, conformément à l'article 220, alinéa 1^{er} du règlement Intérieur du Sénat ».

POURQUOI L'ACHARNEMENT

La justice « sélective » congolaise de la RDC, dans sa traque judiciaire de l'ancien Premier ministre, ministre des Finances et Directeur général du Bceco, ne lésine pas sur les moyens d'évincer un probable candidat à la magistrature suprême. Levée des immunités injustifiée, refus de quitter le pays pour des soins médicaux appropriés, incursion par ses policiers dans sa résidence jusqu'à la chambre à coucher, prouvent l'acharnement contre Matata Ponyo Mapon.

Si le sénateur Matata Ponyo a été lavé sur le dossier des biens zairianisés, pourquoi doit-on le poursuivre sur celui de Bukanga-Lonzo, alors que le Sénat, dans sa majorité, avait voté contre les poursuites judiciaires ? Voilà ce qui étonne les « Kambembele » et toutes personnes épris de paix.

Matata Ponyo Mapon est un homme d'Etat congolais que l'on devait protéger par rapport à ses performances au niveau national et international. Sur le plan national, nous lui devons la bancarisation de la paie des

agents de l'Etat, la construction des bâtiments de l'Etat qui était grand locataire pour abriter ses ministères, sans compter la création de Congo Airways et de Transco, deux entreprises du secteur de transports qui font aujourd'hui la fierté de la RDC.

Au niveau international, le sénateur Matata Ponyo a eu la confiance de l'Union africaine pour superviser deux élections en Afrique. Un chef de l'Etat étranger, Alpha Condé, avait à son temps sollicité ses services pour asseoir son programme de gouvernance.

Pourquoi s'acharne-t-on autant sur cet homme d'Etat qui fait la fierté de la RDC ? Autant de questions que se posent les « Kambembele », ressortissants de la province du Maniema, surtout que depuis la création de cette province, ils n'ont jamais eu un homme d'Etat comme lui, à part quelques politiciens égoïstes.

C'est pourquoi, tous les ressortissants du Maniema non hypocrites, sont d'accord sur un fait. Ils sont d'avis que Matata Ponyo Mapon fait tout simplement l'objet d'un harcèlement judiciaire incompréhensible dans un pays qui se veut un Etat de droit.

Et ce n'est pas sans raison que les évêques de la Céncô ont fustigé une justice à géométrie variable dans leur dernier message apostolique : « La Justice est un des piliers d'un Etat de droit; elle grandit une

nation (cf. Pr 14, 34). Par contre, dans notre pays, elle continue à être mal rendue, gangrénée par la corruption et instrumentalisée par la politique. Pour beaucoup de nos compatriotes, l'appareil judiciaire est perçu comme une officine de combines, un espace de règlement des comptes et de cautionnement des injustices. La corruption, hélas, semble être le principal moyen pour gagner un procès. Par ailleurs, le droit cède la place au clientélisme, au régionalisme, au tribalisme et au népotisme. La cohésion nationale est ainsi mise à mal, particulièrement quand la Justice est exploitée pour écarter les concurrents politiques ».

Un ressortissant du Maniema ne cache pas son dépit : « Matata Ponyo Mapon serait-il le prochain martyr d'une Justice mal rendue ? Le Maniema se pose cette question et promet de se mobiliser derrière celui qui a fait rayonner une province qui ne comptait plus dans la carte de la RDC. Si on parle de Kindu, chef-lieu du Maniema, c'est grâce à Matata. La grande université technologique de la RDC se trouve au Maniema. Pourquoi cherche-t-on donc à étouffer ce bel élan ? Est-ce juste pour assouvir une soif politique ».

ET POURTANT SES RÉALISATIONS PLAIDENT POUR LUI

(Suite à la page 6)

Extension de l'état de siège dans le Sud-Kivu : l'option est « sous examen », note Patrick Muyaya

Six mois après la proclamation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, le Gouvernement n'exclut pas l'hypothèse de l'étendre dans celle du Sud-Kivu. La dernière incursion des bandits armés, dans la nuit du 2 au 3 novembre 2021 à Bukavu, devait accélérer la mise en œuvre de cette option, pense Patrick Muyaya Katembwe, porte-parole du Gouvernement, intervenant sur les antennes de France 24.

HUGO TAMUSA

L'état de siège décrété dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu présenterait-il des signes d'essoufflement ? Pas du tout, rétorque Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias, porte-parole du Gouvernement, intervenant, vendredi depuis Paris, sur les antennes de France 24.

Patrick Muyaya, reste plutôt optimiste. Malgré les critiques, il a défendu, sur les antennes de France 24, le bilan de six mois d'état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, demandant de la patience pour résoudre des problèmes qui datent de deux décennies.

Qu'en est-il de la province du Sud-Kivu. Le porte-parole du gouvernement de la République Démocratique du Congo a noté que l'extension de l'état de siège au Sud-Kivu est « une option » qui est sous examen par les autorités, tout en soulignant que cela nécessite des moyens humains qui ne sont pas forcément disponibles.

Bien avant, invité de l'émission « Appels sur l'actualité » de Juan Gomez sur RFI, Patrick Muyaya a estimé que « normalement, même la province du Sud-Kivu devrait être mise sous état de siège parce qu'elle a un problème de sécurité requérant. Donc, cette attaque rappelle encore au Gouvernement son devoir d'être très vigilant et focaliser les ressources qu'il faut pour ramener la paix ».

GOMA VIT TOUJOURS « LAPEUR AU VENTRE »

Pendant ce temps, à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, en situation d'état de siège depuis six mois, les tueries en série alimentent la peur dans la ville.

Les centres urbains ne sont pas épargnés par la violence qui fait rage dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, indique un reporter du journal français Le Monde, dépêché sur place à Goma.

Thomas a disparu un matin d'août sur le chemin de l'école. Dans la journée, son père a reçu un coup de téléphone : une voix transformée, robotique, l'a informé que le petit avait été kidnappé et qu'il risquait d'endurer les

pires sévices si une rançon n'était pas versée. D'abord incrédules, Patrice (le prénom du père) et sa femme ont très vite appris qu'ils n'étaient pas les seuls touchés : les mêmes ravisseurs s'en sont déjà pris à d'autres familles de Goma. Alors ils ont déposé plainte.

Depuis, soupire Patrice, « les autorités restent bouches cousues ». S'il ne veut pas que son fils subisse le même sort que le gamin de 3 ans avec des entailles demachette plein les bras qu'il a vu après sa libération, il n'a pas le choix : 2 000 dollars américains ont déjà été transférés à huit numéros de téléphone via des plates-formes de paiement mobile. Il en faudrait le double.

A Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), vols, braquages, assassinats ciblés et enlèvements sont toujours monnaie courante, malgré l'instauration de l'état de siège en mai 2021. A la nuit tombée, une bande, surnommée les « 40 voleurs », terrorise les habitants.

Ni le couvre-feu imposé à 22 heures, ni l'interdiction de circulation pour les motos après 19 heures, ni encore le remplacement des autorités civiles par des officiers des forces armées ou de la police n'ont enrayeré la délinquance urbaine.

« L'ANGOISSE AU VENTRE QUAND IL FAIT NUIT »

Pire, les associations citoyennes pointent du doigt les forces de l'ordre qu'elles accusent d'être complice de ce banditisme. Placide Nzilamba, secrétaire de la Société civile du Nord-Kivu, une structure qui regroupe toutes les associations citoyennes de la région, se bat pour que les camps de l'armée et de la police déménagent de la ville. Aujourd'hui, regrette-t-il, « ils ne sont pas clôturés et ils sont peuplés de militaires hors de contrôle ».

Les gradés, de leurs côtés, se défendent de laisser prospérer la violence et l'impunité. « Il y a des audiences au niveau des juridictions militaires pour recadrer ceux qui se comportent mal », assure le lieutenant-colonel Guillaume Njike Kaiko, l'un des



porte-parole des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) au Nord-Kivu.

Certes, la présence accrue en ville des forces de l'ordre depuis le 6 mai a amélioré la situation sécuritaire par endroits. Au marché de Kituku par exemple, en périphérie de Goma, les bureaux du commissaire de police, de l'Agence nationale de renseignement (ANR) et de la Direction générale des migrations (DGM) surplombent les halles. Face au lac Kivu, les fonctionnaires scrutent les allers et venues des embarcations de fortune qui viennent ravitailler les étals.

Considéré comme l'un des bastions de la criminalité locale, le quartier a été « bouclé » à la mi-octobre. « Aujourd'hui, la sécurité est un peu revenue. Mais on a toujours l'angoisse au ventre quand il fait nuit », se désole Pierre, un riverain.



Des opérations militaires s'intensifient sur le front de l'Est (Image d'archives)

« DEMAIN, ÇA POUVAIT ÊTRE MOI »

Les mêmes maux et les mêmes craintes minent toute la province. Aujourd'hui retranchés dans une étroite mesure à Goma, Bruno, son frère, sa mère et ses grands-parents ont dû fuir Béni, la deuxième ville du Nord-Kivu. Là-bas, les Forces démocratiques alliées (ADF, acronyme en anglais) – un groupe armé composé à l'origine de rebelles musulmans ougandais dont les chefs ont fait allégeance à l'organisation djihadiste Etat islamique – volent, pillent et massacrent depuis plus de deux décennies.

Des attaques répétées qui ont obligé Bruno à abandonner ses études et son travail. « Je me disais tout le temps que demain ça pouvait être moi », explique-t-il, assis dans le canapé où il passe désormais ses journées à fixer un minuscule écran de télé.

D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, l'Ituri, l'autre province de l'Est de la RDC concernée par l'état de siège, comptait en août près de 1,7 million de déplacés. Comme dans le Nord-Kivu, les opérations militaires y ont augmenté depuis mai.

« Plus de 2.000 membres des groupes armés se sont rendus ou ont été neutralisés par les soldats congolais », affirme le général Marcos De Sá Affonso Da Costa, commandant de la force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (Monusco).

Mais l'objectif de l'état de siège de mettre fin à une guerre sans fin est encore loin d'être atteint. Au moins 683 civils ont été tués par les groupes armés au cours des six derniers mois en Ituri et dans le Nord-Kivu, selon le décompte du baromètre sécuritaire du Kivu.

Deux nouveaux directeurs au CAMI : il faut craindre une paralysie généralisée du secteur minier

Deux nouveaux directeurs, technique et financier, viennent d'être nommés au Cadastre minier (CAMI). Ainsi en a décidé Mme la ministre des Mines, Antoinette Nsamba Kalambayi. Si la direction générale du CAMI n'avait d'autre choix que de se plier à la décision du ministre, des observateurs du secteur minier notent que ces nominations sont entachées d'irrégularités et violent les textes qui régissent le CAMI qui jouit en vertu des textes le créant d'une autonomie de gestion. Pourquoi Mme la ministre des Mines est-elle allée au-delà de ses attributions jusqu'à empiéter sur celles du Conseil d'administration du Cami ? Y avait-il une urgence à nommer ces nouveaux mandataires sans se soumettre aux textes en vigueur; Bien des questions qui confirment les nombreux dysfonctionnements qui rongent actuellement le secteur minier congolais où l'artisanat commence à prendre curieusement le dessus sur l'activité industrielle. Il est temps d'arrêter la paralysie qui gagne les mines congolaises. Et le seul moyen d'arrêter l'hémorragie est de revenir aux taxes.

ECONEWS

Sur ordre de Mme la ministre des Mines, deux nouveaux directeurs ont été nommés au Cadastre minier (CAMI), à savoir René Kazadi Mbuebue et Jean-Marie Isazu, respectivement directeur technique et directeur financier. Dans ses moti-

vations, la ministre des Mines a justifié ces deux nominations par la nécessité de combler un vide au niveau de la structure de gestion du Cami pour éviter, selon elle, la paralysie de cet établissement public.

Mais, dans les milieux miniers, ces nominations sont commentées dans tous les sens. Ils sont nombreux à

fustiger la violation au grand jour des textes portant organisation et fonctionnement du Cadastre minier.

Mme la ministre des Mines était-elle en droit de procéder à ces nominations ? Les experts du secteur n'adhèrent pas à cette hypothèse. Ceux contactés par Econews notent que les nominations au poste de direction, comme c'est le cas, relevaient en principe du Conseil d'administration du CAMI, après avis de l'autorité de tutelle, en l'occurrence le ministre des Mines.

Y avait-il alors urgence au point, pour le ministre des Mines, de contourner cette procédure ? Seul le cabinet de Mme la ministre des Mines pourrait répondre à cette question.

DES RAISONS DE S'INQUIÉTER

Il y a cependant une inquiétude. Car, au-delà

de ces nominations de ces deux fils-maison, au poste de commandement au niveau du Cami, c'est le lieu de dénoncer les graves dysfonctionnements qui rongent, depuis quelque temps, le secteur minier. Tout se ramène au non-respect des textes, partant du Code minier et du Règlement minier jusqu'à tout l'arsenal juridique qui régit le secteur minier congolais.

Il faut désormais craindre une paralysie qui serait fatale pour le secteur minier. Déjà une vague inquiétante qui souffle dans le secteur minier par la grande percée du secteur informel qui commence à prendre le dessus sur l'activité industrielle.

Pour une bonne administration, il faut que chaque acteur du secteur, à commencer par le ministre des Mines, joue sa partition, dans les limites fixées par la loi. Passer outre, c'est des-

servir un secteur qui traverse une zone de très fortes turbulences. Le secteur minier congolais ne mérite pas ce désordre qui s'installe dans ses rangs. Il n'est pas encore tard pour bien faire

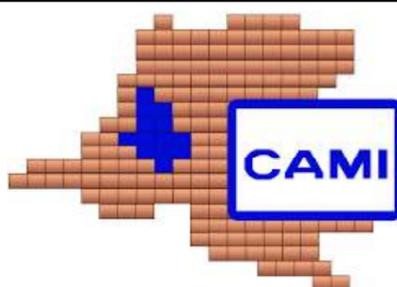
Il est temps de ramener de l'ordre dans les mines congolaises. Jamais, ce secteur n'a connu autant d'incertitude. Il faut sauver les mines congolaises de l'anarchie qui gagne ses rangs.

Dans tous les cas, au CAMI, les nominations de Mme la ministre des Mines ont été acceptées avec fair-play.

Pour Jean-Félix Mupande, son directeur général, c'est une fierté, a-t-il indiqué, de voir deux de ses collaborateurs être promus à de hautes fonctions. Ce qui ne cache pas les imperfections d'une procédure de nominations totalement déconnectées de la légalité.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER

Téléphone : (+243) 858 193 909
Email : infos@cami.cd
Website : www.cami.cd
Twitter : @CadastreMinier
Facebook : Cadastre Minier RDCongo



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice
et Kasa-Vubu, Gombe
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin I
KINSHASA

COMMUNIQUE DE PRESSE

DESIGNATION PROVISoire DE DEUX NDUVEAUX DIRECFEURS AU CAMI

Par sa lettre N° CAB.MIN/MINES/ANSK/0254701/2021 du 01 novembre 2021, son Excellence, Madame la Ministre des Mines a désigné, à titre provisoire, parmi les cadres internes, MM. René KAZADI MBUEBUE et Jean-Marie ISAZU, respectivement aux postes vacants de Directeur Technique et Directeur Financier du Cadastre Minier conformément à son organigramme en vigueur. Elle a justifié le recours à cette procédure de désignation par l'impossibilité d'appliquer l'article 27 du Décret n° 17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'Etablissement Public Cadastre Minier et la nécessité d'éviter la paralysie du fonctionnement du Service du fait de ce vide au niveau de la haute direction.

La Direction Générale du Cadastre Minier a pris acte de ces désignations tout en notant au passage le souci de la tutelle de veiller au bon fonctionnement du CAMI, malgré les difficultés d'application de la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics et du Décret sus-évoqué dans leur esprit et leur lettre.

S'associant aux soucis de la tutelle, le Directeur Général a immédiatement procédé le 04 novembre 2021 à l'installation des cadres désignés au cours d'une réunion de Direction élargie aux chefs de Département. Il les a exhortés à offrir le meilleur d'eux même pour contribuer à garder haut l'étendard du CAMI malgré les turbulences conjoncturelles. Il a insisté sur le besoin d'améliorer davantage les performances du CAMI en travaillant dans l'harmonie et la cohésion tout en respectant les textes réglementaires qui le régissent.

FAIT À KINSHASA, LE 04 NOVEMBRE 2021

Département de Communication

COP26 : quel bilan dresser après une première semaine de discussions ?

La COP26 s'est ouverte à Glasgow, en Écosse, le 1^{er} novembre dernier. L'occasion de faire un premier point, à mi-chemin dans les discussions, alors que le sommet pour le climat se conclut le 12 novembre. Manifestations de jeunes écologistes dans les rues de Glasgow, annonces de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou rivalités entre grandes puissances : que retenir de cette première semaine de la COP26 ?

ECONEWS AVEC FRANCE INTER

Depuis son ouverture dimanche 31 octobre 2021 à Glasgow en Écosse, la COP26 a vu les nations participantes prendre quelques nouveaux engagements pour limiter le changement climatique. Mais la conférence a aussi été vivement critiquée pour le manque d'ambition de premières mesures annoncées, voire pour « l'hypocrisie » de dirigeants venus en jets privés discourir sans réelle volonté de s'engager.

On retiendra aussi l'absence de dirigeants chinois, russe ou encore brésilien, et les tensions géopolitiques qui s'invitent dans les discussions sur le réchauffement de la planète.

DES ENGAGEMENTS SUR LE CHARBON, LA DÉFORESTATION ET LE MÉTHANE

2030 : c'est la date avancée pour la réalisation de la plupart des objectifs avancés lors de ces premiers jours de conférence. Comme pour l'accord trouvé par 190 pays pour ne plus exploiter de centrales à charbon (actuellement 37% de la production d'électricité mondiale avec 8.500 centrales). La Pologne, le Canada, l'Égypte ou encore l'Ukraine ont signé cet engagement, mais pour les pays les plus pauvres la date butoir est 2040. En revanche des pays qui comptent parmi les plus gros consommateurs de charbon refusent de s'engager, comme la Chine, le Japon, l'Australie, l'Inde ou les États-Unis.

Une centaine de pays s'engagent à mettre un terme à la déforestation d'ici 2030. Ces États, dont la Chine, représentent 85% des forêts mondiales qui reculent actuellement au « rythme alarmant » de 27 terrains de football chaque minute, selon la présidence britannique de la COP26. Ce nouveau plan doit mettre fin à l'abattage des arbres à l'échelle industrielle en moins de dix ans, objectif trop lointain pour l'ONG Greenpeace qui y voit un feu vert à « une décennie supplémentaire de déforestation ».

Ce sont aussi une centaine de nations, représentant plus de 40% des émissions mondiales de méthane, qui se sont engagées à réduire drastiquement les émissions de ce puissant gaz à effet de serre d'au moins 30% d'ici 2030 par rapport à 2020. S'il y a parmi eux les pays de l'Union européenne et les États-Unis, de gros pollueurs comme la Chine, la Russie et l'Inde manquent à l'appel.

Moins connu que le CO₂, le méthane est le deuxième gaz à effet de serre lié à l'activité humaine, principalement issu de l'élevage, des combustibles fossiles et des déchets. Surtout, s'il subsiste moins longtemps dans l'atmosphère, son effet de réchauffement est bien supérieur que celui du dioxyde de carbone, jusqu'à plus de 80 fois.

Par ailleurs au moins 19 pays ont annoncé jeudi 4 novembre 2021 s'engager à mettre un terme d'ici la fin de l'année 2022 au financement à

l'étranger de projets d'énergies fossiles sans techniques de capture de carbone, parmi lesquels de grands investisseurs comme les États-Unis et le Canada. Les nations du G20 se sont récemment accordées pour cesser de soutenir les projets de centrales au charbon à l'étranger. La France n'a pas rejoint cet engagement. Elle veut pouvoir continuer à financer des projets pétroliers et gaziers au-delà de 2023 (jusqu'en 2025 pour le pétrole et 2035 pour le gaz). Ce nouveau plan, annoncé à l'initiative de Londres, inclut pour la première fois gaz et pétrole, et promet de réorienter cet argent vers des énergies renouvelables. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, pour pouvoir préserver l'objectif de +1,5°C, il faudrait immédiatement cesser tout financement de nouveaux projets dans les énergies fossiles.

Un autre engagement mémorable est celui d'un seul État. L'Inde s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2070, a annoncé lundi 1^{er} novembre à Glasgow le Premier ministre indien. « D'ici 2070, l'Inde atteindra l'objectif de zéro émission nette » de carbone, a dit dans un discours Narendra Modi. L'Inde est aujourd'hui le quatrième émetteur au monde de gaz à effet de serre.

LA COP26 DÉJÀ TRÈS CRITIQUÉE

Accusant les grands de ce monde de lancer des promesses creuses, des milliers jeunes sont descendus dans les rues de Glasgow vendredi 5 novembre pour pousser les gouvernements à agir, à la fin de cette première semaine de conférence. Un mouvement inspiré par la jeune militante suédoise Greta Thunberg qui qualifie cette COP « d'échec ».

« Assez d'hypocrisie » a lâché de son côté le président

du Mexique Andres Manuel Lopez Obrador, qui compare le sommet sur le climat au Forum économique mondial de Davos. Le dirigeant classé à gauche estime que Glasgow réunit les pays les plus puissants du monde « augmentant leur production de pétrole, en même temps qu'ils tiennent ces sommets pour la protection de l'environnement ».

Les trajets en jets privés de nombreux dirigeants vers Glasgow ont aussi fait l'objet de sévères critiques. Bruxelles a tenté de justifier jeudi 4 novembre le recours à des avions privés par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a pourtant promu à la COP26 des moyens de transport moins polluants. Dans ses fonctions, « les relations avec (...) les chefs d'État et de gouvernement sont très importantes et réclament un peu plus que de simples contacts par Zoom », ce qui implique l'utilisation d'avions affrétés spécialement, a ainsi déclaré le porte-parole de l'exécutif européen, Eric Mamer.

Après avoir appelé à des efforts contre le réchauffement climatique à la COP26 à Glasgow, le Premier ministre britannique Boris Johnson avait lui aussi été épinglé en début de semaine pour son choix de rentrer à Londres en avion, moyen de transport bien plus polluant que le train.

Les critiques portent aussi sur des questions de logistique et d'organisation de la COP26 elle-même. Plusieurs ONG ont dénoncé mercredi 3 novembre les restrictions d'accès imposées. Des milliers d'experts ne peuvent assister aux négociations. « C'est un désastre de voir la Société civile ne pas pouvoir accéder à des réunions cruciales et beaucoup de ses représentants ne même pas pouvoir entrer sur

le site de la COP », a déclaré à l'AFP Mohamed Adow, du think tank Power Shift Africa.

DES TENSIONS GÉOPOLITIQUES S'INVITENT À LA CONFÉRENCE

Peu avant de quitter Glasgow dans la soirée du mardi 2 novembre 2021, le président américain Joe Biden s'en est vivement pris à son homologue chinois Xi Jinping, estimant qu'il avait commis « une grave erreur » en ne venant pas en Écosse et que la Chine ne pouvait « prétendre à un quelconque leadership » en « tournant le dos » à la crise climatique. À Pékin, le porte-parole de la diplomatie chinoise, Wang Wenbin, a qualifié ces propos de « creux ». Les pays en développement et émergents, dont la Chine, font face à des « problèmes pratiques » pour atteindre des « objectifs ambitieux », a fait valoir M. Wang, arguant notamment d'un « manque de technologies » adaptées.

Xi Jinping s'est contenté d'un message écrit, posté sur le site internet de la conférence, aucune intervention par visioconférence ou message vidéo n'étant prévue pour les chefs d'État et de gouvernement qui n'ont pas fait le déplacement.

« Il a des problèmes climatiques très, très graves et il ne se montre pas disposé à faire quoi que ce soit », a lancé Joe Biden à propos de Xi Jinping. « C'est la même chose pour Vladimir Poutine », a poursuivi le dirigeant américain, le président russe n'ayant pas non plus fait le déplacement. Moscou a également rejeté ces critiques : « Nous ne sommes pas d'accord », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov.

Les actions de la Russie contre le réchauffement climatique « sont cohérentes, réfléchies et sérieuses », a-t-il ajouté.

Cabale judiciaire contre Matata : le Maniema soutient son leader et son élite confirmée

(Suite de la page 3)

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, aucun Premier ministre n'a autant réalisé des projets, jusqu'à les mener à leur terme. Sur le plan monétaire, les Congolais ne peuvent pas oublier que le taux du dollar US s'est stabilisé tout au long de sa Primature à 900 FC, entre 2012 et 2016. Aujourd'hui, ce taux est multiplié par deux.

L'immeuble « Intelligent » est né de son initiative et abrite plusieurs ministères. Sans oublier tous les immeubles naguère presque à l'abandon, qui ont reçu une nouvelle couche de couleur et accueille de nombreux ministères, jusqu'alors locataires. Sans oublier la réhabilitation de la Primature.

Matata Ponyo Mapon mérite de la Nation. C'est pourquoi la population de la

province du Maniema particulièrement, sans verser dans un quelconque conflit de terroir, considère que son leader et élite confirmé, souffre d'un harcèlement que le pouvoir du démocrate Félix-Antoine Tshisekedi ne peut en aucun cas tolérer.

Reste au Président de la République de mettre un peu d'ordre dans le secteur de la justice qui montre des

limites peu acceptables.

Si des gens très peu recommandables et mauvais gestionnaire peuvent être du jour au lendemain réhabilités, que ne peut-on pas faire pour un digne fils du pays qui a fait preuve de bonne gestion, et surtout du respect des lois en ne se soustrayant pas à la Justice du pays ? Dans laquelle il met toute sa confiance ?

J'en appelle à tous les Congolais épris de justice de se mobiliser comme un seul homme derrière Augustin Matata Ponyo Mapon, comme l'avait fait les Sud-africains lorsqu'on avait arrêté l'ancien président Zuma. Et cela pour faire respecter l'Etat de droit prôné par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi.

MICHEL MASUDI FERUZI
« JENGA MANIEMA »

Dialogue social : les enseignants des écoles conventionnées exigent plus de garantie

Le social semble ne pas faire l'objet de préoccupation des autorités du pays. Et pourtant, dans le programme quinquennal du chef de l'Etat, cet important secteur de la vie nationale figure parmi les priorités. Malheureusement, cela se concrétise difficilement. Preuve : de nombreuses revendications que l'on enregistre dans les services tant publics que privés. Conséquence, le dialogue social qu'initie le gouvernement à cet effet ne donne toujours pas satisfaction. La grève qu'observent les enseignants des écoles conventionnées et les infirmiers en est un exemple éloquent.

VÉRON KONGO

Qu'il s'agisse des enseignants des écoles conventionnées appelés à reprendre la craie le 1^{er} novembre dernier ou des infirmiers en grève depuis plus de trois mois, tous ne croient plus aux promesses leur faites par leur Etat-employeur qu'est le gouvernement.

Les enseignants se disent floués depuis l'époque de Z'Ahidi Arthur Ngoma, alors vice-premier ministre, ministre en charge des questions sociales sous le régime gouvernemental 1+4.

Le protocole d'accord signé entre le gouvernement et le banc syndical, mieux connu sous l'appellation de l'accord de Mbudi, est resté lettre morte.

Le même scénario s'est répété à la veille de la rentrée scolaire 2021-2022.

A Bibwa, localité située

dans la partie-Est de Kinshasa où elles se sont de nouveau retrouvées, les deux parties se sont, entre autres, convenues pour le paiement de 250.000 FC représentant le deuxième pallier d'augmentation de salaire.

Cette promesse n'ayant pas été respectée a suscité la colère des enseignants qui ont, encore une fois, décidé de débrayer. La modique somme de 40.000 Fc ajoutée à leur salaire ayant été considérée insuffisante, les négociations se poursuivent.

Entre-temps, les élèves inscrits dans les écoles conventionnées tournent les pouces. Face à cette situation, l'avenir de la jeunesse montante est menacé.

REGARD Tourné VERS MBUELA LODGE

Cette fois-ci ou jamais, disent les enseignants qui ont marre des promesses



leur faites par l'Etat employeur concernant l'amélioration de leurs conditions sociales.

Pour ce faire, ils ne jurèrent que par l'issue heureuse des négociations qui se poursuivent à Mbuela Lodge, à la cité de Kisantu, dans la province du Kongo central.

Ils considèrent l'appel les invitant à reprendre les cours le 1^{er} novembre dernier comme étant une manœuvre de la part du gouvernement qui chercherait à diviser leurs syndicats comme ce fût le cas à une certaine époque

avec les médecins.

UNE PRÉOCCUPATION RASSURANTE

Toutefois, les efforts que fournit le premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kienge, dans la recherche des solutions aux revendications des enseignants sont rassurants. Car, en route, le 30 octobre dernier, pour Songololo dans la province du Kongo central où il se rendait pour présider une cérémonie, il a tenu à faire escale à Mbuela

Lodge pour donner des instructions précises à la commission paritaire gouvernement et banc syndical des enseignants en négociation.

Evaluant ce problème lors de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenu vendredi 5 novembre 2021, le chef du gouvernement a aussi souhaité que les travaux qui se poursuivent à Mbuela Lodge aboutissent à un consensus entre les deux parties. C'est donc une préoccupation qui rassure. Les jours à venir nous en diront plus.

Kinshasa : près de 200.000 enfants attendus à la vaccination contre la rougeole

VÉRON K.

Avec l'appui du Fonds des Nations Unies de l'enfance (UNICEF) et Save the children, le gouvernement provincial de Kinshasa vient de lancer une campagne de vaccination contre la rougeole. Et ce, suite à la résurgence de l'épidémie de la poliomyélite dans certaines zones de santé de la capitale.

Cette campagne cible les enfants âgés de 6 à 59 mois dans cinq zones de santé de Kinshasa, à savoir Kingabwa, Masina 1, Police, Kikimi et N'Sele.

Au cours de la cérémonie de lancement de cette campagne qui s'est déroulée, vendredi 5 novembre 2021, à l'hôpital général de référence de la N'Sele situé dans la partie Est de la capitale, le Dr Eddy Makengo, médecin-coordon-



Une infirmière vaccine un bébé

nateur provincial du Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour la ville de Kinshasa, a indiqué que les activités vaccinales qui s'étaleront sur cinq jours se dérouleront dans 206 sites ouverts dans les cinq zones de santé susmentionnées.

Tout en mettant un accent particulier sur la gratuité de cette campagne de vaccination, le Dr Eddy Makengo a demandé aux parents d'amener les enfants, souvent victimes, aux centres de santé les plus proches de leur résidence pour les faire vacciner. «Près de 200.000 d'entre eux sont d'ailleurs attendus», a-t-il révélé.

Outre le vaccin contre la rougeole, les prestataires des soins vont déparasiter les enfants avec des comprimés de Mébendazole afin d'éliminer les vers intestinaux.

Les enfants recevront aussi un supplément de vitamine A.

Le Gouvernement projette une « nouvelle évaluation exhaustive » de l'état de siège

Après ses révélations devant la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale par lesquelles le ministre de la Défense avait fait état de graves dysfonctionnements opérationnels dans les deux provinces en état de siège (Ituri et Nord-Kivu), le Gouvernement, via le ministère de la

Défense nationale, entame « très prochainement, une nouvelle évaluation exhaustive de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu ». L'option a été levée vendredi en Conseil des ministres. Intégralité du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil des ministres.

COMPTE RENDU DE LA VINGT-SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a présidé la vingt-septième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 05 novembre 2021 par visio-conférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son excellence Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement ;

II. Points d'informations ;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;

IV. Examen et adoption des dossiers ;

V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier ministre, chef du Gouvernement a porté essentiellement sur trois (3) points, à savoir :

1. Du dialogue social entre le Gouvernement et les bancs syndicaux

Le Premier ministre a salué le consensus obtenu à Bibwa entre le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'administration publique (INAP) en vue de maintenir la paix et la sérénité de l'administration publique.

Il a chargé le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du secteur public de poursuivre le processus de la fiabilisation du fichier de référence de l'administration Publique en vue de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale.

Le Premier ministre a souhaité que les travaux entre le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique qui se poursuivent à Mbuela Lodge aboutissent aussi à un consensus favorable aux deux parties.

Il a tenu à remercier les délégués des enseignants pour l'élan patriotique dont ils ont fait preuve en suspendant la grève pendant les pourparlers.

2. De la situation sécuritaire dans la province du Sud-Kivu

Au nom du Président de la République et celui du Gouvernement, le Premier ministre a présenté ses condoléances aux familles éplorées à la suite de l'attaque d'un groupe d'assailants armés dans la

province du Sud-Kivu, dans la nuit du 02 au 03 novembre 2021.

Il a salué la bravoure et la promptitude avec lesquelles les forces de défense et de sécurité ont rétabli l'ordre dans la ville de Bukavu.

Le Premier ministre a informé le Conseil, que sur instruction du Président de la République, une réunion a été convoquée avec la participation du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, du ministre de la Défense ainsi que de tous les membres du Conseil de Sécurité sur la situation.

Le Premier ministre a souligné l'importance pour le Gouvernement de rester en alerte face à ce genre de situation. C'est ainsi qu'une délégation sera dépêchée au Sud Kivu pour prêter main forte aux autorités provinciales.

3. De la tournée diplomatique du Président de la République

Le Premier ministre a salué le retour au pays du Président de la République après une tournée diplomatique durant laquelle il s'est rendu en Israël pour raffermir les relations d'amitié entre nos deux Etats, à Rome (en Italie) où il a participé au Sommet du G20 et à Glasgow (en Ecosse) où se tenait la vingt-sixième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26).

Cette tournée du Chef de l'Etat a permis, entre autres, à notre pays de se positionner comme « pays-solution » aux problèmes de changement climatique et de renforcer son plaidoyer pour le décaissement des fonds nécessaires en faveur de notre Contribution déterminée au niveau national (CDN).

En complément à la communication du Premier ministre, la vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et Développement durable a tenu à rappeler au Conseil que pour la première fois, la République Démocratique du Congo a été représentée au plus haut niveau à une session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

La participation active du Président de la République à la COP26 a ainsi marqué le retour de notre pays dans le combat pour la préservation de notre écosystème et la lutte contre les changements climatiques.

Le Président de la République a porté la voix du Continent en présentant les solutions que l'Afrique peut apporter au problème de réchauffement climatique de la planète.

Lors de son séjour à Glas-

gow, le Président de la République a eu un agenda marathon au cours duquel il a eu des réunions en bilatéral et en multilatéral avec ses homologues. Il a également participé à des plénières officielles et publiques.

Accompagné de son homologue de la République du Congo, le Président de la République a conduit la cérémonie de présentation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, un fonds international de développement qui vise à permettre aux Etats de la sous-région du Bassin du Congo de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, et notamment de celle des fleuves.

Le Président de la République et Premier ministre britannique, au nom de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), ont approuvé un accord ambitieux de 10 ans (2021-31) pour protéger le Bassin du Congo.

II. POINTS D'INFORMATIONS
II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, a informé les membres du Conseil que l'état du territoire national demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

Dans les grandes agglomérations, la Police Nationale poursuit également les opérations de lutte contre toute forme de criminalité. L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- Le séjour du Chef de l'Etat en Israël et sa participation aux réunions du G20 et de la COP26 ;

- La visite de travail du Premier ministre, chef du Gouvernement, à Songololo dans le Kongo Central, pour lancer les travaux relatifs au projet de développement à la base de nos 145 territoires ;

- La forte attente des parents et élèves des écoles publiques, de l'effectivité de la reprise des cours, le 1^{er} novembre 2021, tel que décidé au terme des pourparlers entre le Gouvernement central et le banc syndical.

Sur le plan politique, il a été signalé la confirmation, par la Cour d'appel de province du Sankuru, de la destitution de son gouverneur ainsi que les dispositions légales réglementaires qui sont en cours pour assurer son intérim.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a présenté au Conseil une situation sécuritaire qui demeure à un niveau satisfaisant et sous contrôle des forces de défense et de sécurité.

Il a soutenu que la pression militaire sur les groupes armés et les forces négatives demeure constante en dépit de quelques incursions dans les secteurs opérationnels en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu.

Il a informé le Conseil de quelques faits qui ont marqué les trois secteurs opérationnels sous état de siège notamment :

- Deux (2) incursions des terroristes ADF/MTM dans les villages Makumo et Mahu, en territoire de Mambasa ;

- Une explosion d'une mine artisanale piégée par des terroristes ADF/MTM au village Kamuchanga/Kamajiwe en territoire de Beni.

Le ministre de la Défense a également fait état des différentes redditions et saisies de munitions qui continuent d'être enregistrées. C'est le cas avec les combattants CODECO/URDPC dont deux ont été neutralisés en chefferie de BahemaBaguru en territoire de Djugu.

Le ministre de la Défense a informé le Conseil que son ministère entamera, très prochainement, une nouvelle évaluation exhaustive de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

II.3. Evolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil d'une légère augmentation de nouveaux cas positifs Covid-19 par rapport à la semaine épidémiologique précédente.

Une amélioration dans la prise en charge des patients a contribué à diminuer sensiblement le taux de létalité.

La vaccination, quant à elle, se poursuit normalement et s'intensifie et plusieurs actions en faveur de sa vulgarisation sont toujours en cours.

Le Gouvernement tient à rappeler à la population que l'observance des mesures barrières et la vaccination demeurent la clé dans la lutte contre la pandémie à Covid-19.

Le ministre de la Santé a également informé le Conseil de l'évolution de la situation épidémiologique des cas de méningite dans la province de la Tshopo et des cas de maladie à virus Ebola dans la province du Nord Kivu.

II.4. Rapport des travaux de la 10^{ème} session de la Grande Commission mixte RDC-Angola

Le ministre de l'Intégration régionale a fait rapport au Conseil de la tenue des travaux de la dixième session de la Grande Commission mixte de coopération entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola.

Du 27 au 29 octobre 2021, Kinshasa a accueilli une délégation angolaise, de plus de cent (100) personnes, conduite par le ministre angolais des Relations extérieures.

Pendant trois (3) jours d'intenses travaux, les délégués angolais et congolais ont discuté de l'état de la Coopération de nos deux pays notamment dans les domaines de la fiscalité, de la douane, du transport, du commerce, de l'industrie, de la lutte contre la pollution dans la zone frontalière, de l'exploration des hydrocarbures dans la zone d'intérêt commun, de la recherche scientifique et de la culture, arts et patrimoines.

A l'issue des travaux, les deux parties ont procédé à la signature d'un Accord Commercial entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola.

Par ailleurs, les deux parties ont manifesté l'intention de négocier des accords de coopération dans les domaines de l'administration Publique, de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme, de la coopération transfrontalière entre les provinces voisines, de la justice, des actions humanitaires et solidarité nationale, de la jeunesse, du sport et loisirs, du genre et enfant, des affaires sociales et de l'éducation.

Le ministre de l'Intégration régionale a informé le Conseil de l'engagement des deux parties de mettre sur pied un Comité de suivi et évaluation des accords de coopération existant entre les deux pays.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingt-sixième réunion tenue le vendredi 29 octobre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 dossiers)
IV.1. De la problématique du fichier paie des fonctionnaires et agents de l'Etat

(Suite à la page 10)

Roi Mohammed VI : « Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier »

Au Maroc, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé samedi soir un discours à son peuple fidèle à l'occasion du 46^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte. C'était l'occasion pour Mohammed VI de confirmer la souveraineté du Maroc sur le Sahara. « Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier. Aujourd'hui comme dans le passé, la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation », a dit sans détours le Souverain chérifien, tout en réaffirmant « l'attachement du Maroc au processus politique conduit par l'ONU ».

Discours royal à l'occasion du 46^{ème} anniversaire de la Marche verte

« Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons ».

Cher peuple,

C'est avec une immense fierté que nous commémorons aujourd'hui le quarante-sixième anniversaire de la Marche Verte.

Cette glorieuse épopée est célébrée dans un contexte marqué par de nombreux acquis et des défis multiples.

En effet, notre Cause nationale s'inscrit désormais dans une dynamique positive imparable. De fait, la marocanité du Sahara est une vérité aussi pérenne qu'immuable; elle ne souffre, de ce fait, aucune contestation d'abord, parce que la légitimité de notre Cause est validée par les annales de l'Histoire, ensuite parce que tel est le vœu profond et le souhait ardent de la population sahraouie enfin parce qu'une reconnaissance internationale d'envergure vient l'entériner.

Cher peuple,

Avec l'aide et la bénédiction de Dieu, nous avons progressé ces derniers mois, avec calme et sérénité, dans l'action engagée pour défendre notre Sahara.

A ce propos, il nous faut saluer Nos Forces Armées Royales qui, le 13 novembre 2020, ont restauré la libre circulation des personnes et des marchandises au point de passage Guerguerat, reliant les deux pays frères, le Maroc et la Mauritanie.

Cette action pacifique ferme a mis un terme aux provocations et aux agressions dont le Maroc avait déjà signalé à la communauté internationale

la gravité pour la sécurité et pour la stabilité de la région.

De manière aussi constructive, Nous apprécions de voir croître et s'amplifier le soutien concret dont jouit notre Cause juste.

A cet égard, la décision souveraine des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara constitue un sujet de fierté pour Nous.

Elle est le corollaire naturel de l'appui constant des administrations américaines antérieures et l'illustration de leur apport constructif au processus de règlement de la question du Sahara.

Cette orientation affermit le caractère irréversible du processus politique en marche : il est voué à mettre en place une solution définitive fondée sur l'Initiative d'autonomie, sous souveraineté marocaine.

Par ailleurs, la décision de plus de vingt-quatre pays d'ouvrir un consulat à Laâyoune ou à Dakhla confirme le large soutien dont bénéficie la position marocaine, surtout au sein de l'environnement arabo-africain de notre pays.

C'est assurément la meilleure réponse juridique et diplomatique à ceux qui prétendent que la reconnaissance de la marocanité du Sahara n'a pas de visibilité franche et concrète sur le terrain.

Aujourd'hui, nous sommes tout à fait fondés à attendre de nos partenaires qu'ils forment des positions autrement plus audacieuses et plus nettes au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume.

De telles positions contribueront à renforcer le processus

politique en cours, à appuyer les efforts déployés pour parvenir à une solution définitive réalisable.

Cher peuple,

Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier. Aujourd'hui comme dans le passé, la Marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation.

En fait, si nous engageons des négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel.

Sur cette base, Nous réaffirmons l'attachement du Maroc au processus politique conduit par l'ONU.

Nous réitérons également notre engagement en faveur de la recherche d'une solution pacifique, pour le maintien du cessez-le-feu et de la poursuite de la coordination et de la coopération avec la Minurso, dans la stricte limite des attributions qui lui sont assignées.

A cet égard, Nous renouvelons à Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur António Guterres, et à son envoyé personnel, notre soutien total pour les efforts qu'il déploie afin que soit relancé le processus politique dans les plus prompts délais.

A ce propos, Nous insistons sur la nécessité de se conformer aux paramètres définis par les résolutions successives du Conseil de sécurité depuis 2007 et qui ont été consacrés dans les rencontres tenues à Genève, sous l'égide des Nations Unies.

Cher peuple,

Les développements positifs de l'affaire du Sahara con-

fortent également la dynamique de développement soutenue dans nos provinces du Sud.

En effet, celles-ci connaissent un essor général, illustré par le développement des infrastructures et la réalisation de projets économiques et sociaux.

Grâce à ces projets, les régions du Sahara sont devenues, désormais, un espace ouvert aux opportunités de développement et une plateforme propice à l'investissement national et étranger.

Dieu soit loué, nous avons dans la région des partenaires internationaux de bonne foi qui, en toute clarté et en toute transparence, investissent aux côtés du secteur privé national et contribuent ainsi au bien-être de la population.

A cet égard, Nous tenons à exprimer Notre considération aux pays et aux groupements qui sont liés au Maroc par des conventions et des partenariats et pour qui nos provinces du Sud constituent une partie intégrante du territoire national.

En revanche, à ceux qui affichent des positions floues ou ambivalentes, Nous déclarons que le Maroc n'engagera avec eux aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain.

Par ailleurs, Nous considérons que les conseils élus démocratiquement, librement et de manière responsable dans les provinces et régions du Sahara sont les véritables représentants légitimes de la population locale.

Notre souhait est que ces conseils soient une force motrice pour mettre en œuvre la régionalisation avancée, compte tenu de sa vocation à offrir de réelles

perspectives de développement et à favoriser une véritable participation politique.

Cher peuple,

Clé de voûte de l'unité nationale du Royaume, la question du Sahara est la Cause qui rassemble tous les Marocains.

Par conséquent, il appartient à chacun, selon sa position et son statut, de rester mobilisé et vigilant en vue de défendre l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays, de consolider les réalisations accomplies dans nos provinces du Sud, en matière politique et en termes de développement.

C'est le meilleur gage de fidélité au serment éternel de la Marche Verte, à la mémoire immaculée de son artisan, Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, ainsi qu'aux valeureux martyrs de la Patrie.

C'est également l'occasion pour Nous d'adresser aux cinq peuples du Maghreb, Nos vœux les plus sincères d'unité et de stabilité, de progrès et de prospérité.

Pour conclure, Nous rendons un vibrant hommage et exprimons Notre considération aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, aux Forces auxiliaires, à l'Administration territoriale et à la Protection Civile, toutes composantes confondues, pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, à défendre l'unité nationale et à préserver la sécurité et la stabilité du pays.

« Wassalamou alaïkoum w a r a h m a t o u l l a h i w a b a r a k a t o u h ».

Commémoration du 46^{ème} anniversaire de la Marche Verte : mot de l'ambassadeur du Maroc en RDC

En cette heureuse occasion de la commémoration du 46^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, il m'est particulièrement agréable de partager ces moments avec mes sœurs et frères congolais, ainsi avec les membres de la Communauté marocaine résidant dans ce beau pays qu'est la RDC.

A l'instar de la plupart des pays africains, le Royaume du Maroc a subi une colonisation particulière et devait engager plusieurs décennies de lutte pour accéder à son indépendance. Une indépendance qui a été obtenue par étapes.

En raison de son emplace-

ment stratégique, le Maroc a connu une colonisation particulière, avec une présence française au milieu du pays, une présence espagnole au Nord et au sud du pays, en plus du statut particulier de la ville de Tanger qui était placée « zone internationale » sous l'influence partagée de toutes les puissances coloniales de l'époque.

Si le Maroc a pu atteindre l'indépendance d'une partie de son territoire en 1956, d'autres parties, en l'occurrence, Tarfaya, Sidi Ifni et les Provinces du Sud, ont été récupérées respectivement en 1958, 1969 et 1975.

Cette partie du territoire marocain considéré à tort comme territoire sans maître, « terra nullius » lors de son occupation en 1884, a toujours été partie du Royaume du Maroc et le prolongement naturel et historique vers l'Afrique. Cet emplacement a toujours été convoité par les adversaires du Maroc qui cherchaient à tout prix une issue sur l'Atlantique. Ils visaient la création d'un Etat fantôme, facilement manipulable, servant ainsi l'agenda des ennemis de notre intégrité territoriale.

Le Maroc qui réclamait au sein des Nations Unies, la récupération de son Sahara, dès l'aube de son

indépendance, avait demandé à l'ONU, le 13 décembre 1974, de saisir la CIJ pour un avis consultatif sur l'existence ou non de liens juridiques entre le Maroc et le Sahara. Dans son avis juridique consultatif rendu le 16 octobre 1975, la CIJ, en répondant aux questions de l'ONU, a conclu à l'existence de liens juridiques et d'allégeance entre les Sultans du Maroc et les tribus sahraouies.

Immédiatement après l'annonce de cet avis de la CIJ, Sa Majesté Le Roi, Feu Hassan II, annonça l'organisation de la glorieuse Marche Verte, une marche à laquelle tout le peuple marocain a répondu et qui

a vu la participation spontanée de 350 milles marocains et marocaines, en provenance de toutes les régions du Maroc, qui ont marché pacifiquement, traversé les frontières fictives érigées par le colonisateur et reconquis leur territoire.

La Marche Verte a connu également la participation de plusieurs pays frères et amis, en guise de soutien à la revendication du Maroc. Il s'agit notamment de l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Sultanat d'Oman le Qatar, le Koweït, la Jordanie, l'Irak, le Liban, le Gabon et le Soudan.

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA VINGT-SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

Le ministre d'Etat, ministre du Budget a fait état de la problématique du fichier paie des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Il a indiqué que le contrôle initié par le service informatique du secrétariat général au Budget, sur un champ limité, atteste l'existence de :

- 49.591 cas de doublons sur noms, post-noms, matricules, d'un impact de 4,3 milliards de CDF ;

- 357 cas de doublons parfaits, d'un impact de 75,7 millions de CDF ;

- 14 cas de doublons malicieux, d'un impact de 4 millions de CDF.

Face à cette situation, le ministre d'Etat, ministre du Budget a estimé qu'il était nécessaire de procéder à un audit du système actuel de prise en charge de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat provenant d'un contrat signé en 2013 avec un prestataire privé.

Cependant, a-t-il constaté, ledit contrat n'a pas suivi la procédure prévue par la loi relative aux marchés publics. Plusieurs clauses de ce contrat sont délibérément violées dans la pratique.

Le ministre du Budget a proposé de commettre un cabinet d'audit de renom sur le dossier avant d'arrêter les mesures d'assainissement à soumettre à la sanction du Gouvernement, et ce, en usant de la procédure légale de passation de marché la plus rapide.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. De la situation de la cen-

trale hydroélectrique de la Tshopo

Partant de l'aperçu historique et l'état technique de la centrale hydroélectrique de la Tshopo, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a indiqué au Conseil que le besoin en énergie est de 50 mégawatts. La centrale ne produit que 2 mégawatts actuellement et la puissance maximale installée de cette infrastructure n'est que de 19,65 mégawatts.

L'impact de ce déficit énergétique contraint la Société Nationale d'Electricité (SNEL) à ne fournir de l'électricité qu'à l'usine de traitement d'eau de la REGIDESO, aux hôpitaux, au Gouvernorat et à la brasserie.

Si cette situation est justifiée par le manque d'anticipation et d'initiatives durant plusieurs années, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a préconisé une stratégie de mise en œuvre d'une série d'actions à court et à moyen terme.

Les actions urgentes en cours se basent sur le mix énergétique et de réduction de la demande d'énergie sur la centrale hydroélectrique de la Tshopo. Elles sont les suivantes :

- Réhabilitation de la centrale thermique de Kisangani ;
- Acquisition et installation de deux (2) groupes électrogènes de 500 KVA ;
- Autonomisation de l'éclairage public ;
- Redémarrage du groupe 3 de la centrale hydroélectrique de la Tshopo.

Les actions à court et moyens termes portent sur la fourniture de

l'électricité et la desserte en eau potable :

- Fourniture de l'électricité :
 - Autonomisation des bâtiments publics ;
 - Réhabilitation du groupe 1 de la centrale de la Tshopo ;
 - Construction de la centrale hydroélectrique de Babeba de 50 mégawatts et réseaux associés ;
 - Construction d'une centrale photovoltaïque de 50 à 100 mégawatts en backup de la centrale hydroélectrique.
- Pour la desserte en eau potable :
 - Financement par le Gouvernement de la mise en place d'un système de distribution gravitaire à Kisangani ;
 - Financement par le Gouvernement de la réhabilitation de l'usine d'eau potable d'Opala ;
 - Approvisionnement en carburant de l'usine de la RE-GIDESO de Kisangani par le recours aux stocks stratégiques de carburant.

Le ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a précisé que certaines actions urgentes sont déjà en cours d'implémentation.

C'est le cas du reconditionnement des pièces du Groupe 3 de la centrale hydroélectrique de la Tshopo dont le redémarrage est prévu le 11 novembre 2021.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJETS DES TEXTES (04 Textes)

V.1. Projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie

du territoire de la RDC

Tenant compte des recommandations formulées par les élus du peuple à propos de la gestion de l'état de siège, le ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté, à l'attention du Conseil, le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 19 novembre 2021.

L'objectif étant de cristalliser les acquis des opérations antérieures en permettant à nos Forces Armées de poursuivre l'envergure des actions en vue de restaurer la paix, la sécurité et l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Après débat et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

V.2. Trois projets de décrets

Le ministre des Ressources hydrauliques et Electricité a présenté au Conseil le contenu de trois projets de décrets soumis à son examen en application de la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

Le premier projet de décret a porté sur la création, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement public dénommé « *Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau* », en sigle « *ARSPE* ».

Dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière, cette structure a pour missions notamment d'organiser et de promouvoir la compétitivité et la participation du sec-

teur privé en matière de production, de distribution et de commercialisation de l'eau dans les conditions fixées par la Loi relative à l'eau.

Le second texte a concerné le Projet de Décret portant organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « *Office Congolais des Eaux* », en sigle « *OCE* ».

Il s'agit d'un établissement à caractère scientifique et technique qui est investi des attributions et missions précises dont celles de l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux par bassin ou sous-bassin, la collecte et l'analyse des informations hydrométriques et hydrologiques et la valorisation de l'eau comme ressource économique.

Le troisième projet de décret, quant à lui, a porté sur les modalités d'application des régimes juridiques relatifs à l'exercice du service public de l'eau. Elles concernent la sélection des opérateurs, l'attribution des concessions et les autorisations ainsi que leurs modifications et annulations.

Ce texte encadre également les régimes de la déclaration.

Après débat et délibérations, ces trois projets de décrets ont été adoptés. Commencée à 12h15, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h05.

Pour le ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission,

CATHERINE KATUNGU FURAHA
MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Commémoration du 46^{ème} anniversaire de la Marche Verte : mot de l'ambassadeur du Maroc en RDC

(Suite de la page 8)

La Communauté internationale était fortement impressionnée par cette forte et pacifique mobilisation du peuple marocain. C'est ainsi que le 28 février 1976, une cérémonie officielle a eu lieu au cours de laquelle le drapeau marocain a été hissé à Laâyoune, chef-lieu des Provinces du Sud.

La réussite de la Marche Verte a suscité les représailles contre le Maroc de la part des adversaires de son intégrité territoriale. Ces derniers faisant fi de toutes les règles du droit international et du bon voisinage, en abritant sur son territoire, finançant et soutenant militairement et diplomatiquement un groupe de séparatistes afin de déstabiliser le Royaume du Maroc et d'entraver le processus de l'Union du Maghreb Arabe auquel aspiraient les peuples de cette région pour son développement.

Le Maroc fidèle à ses engagements internationaux, respectant le droit et la légalité internationale et un adepte naturel de la paix et de la stabilité, et en réponse à l'appel des Nations Unies, a proposé un plan d'Autonomie en avril 2017, pour le règlement de ce différend régional

autour du Sahara marocain. Ce Plan a été largement apprécié par la Communauté internationale qui continue de le soutenir et de le qualifier de sérieux et crédible, tel que précisé dans les différents rapports de l'ONU et, surtout, à travers les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, dont la dernière est la 2602 votée le 29 octobre 2021.

Cette Résolution qui conforte le Maroc dans sa position, souligne la nécessité de poursuivre la voie d'une solution politique négociée et appelant toutes les parties à la poursuite du processus des tables rondes, sous l'égide du nouvel Envoyé Personnel du SG de l'ONU, pour le Sahara. Cette résolution vient consacrer encore une fois le rôle des pays voisins en tant que parties à ce différend régional sur le Sahara marocain.

Le Maroc, Etat enraciné dans l'histoire avec plus de 12 siècles d'existence, a célébré le 46^{ème} Anniversaire de la Marche Verte de récupération de son Sahara, un événement majestueux et historique qui dénote de la fusion de toutes les couches de la société marocaine, à chaque fois qu'il s'agit de l'intérêt suprême de la Nation marocaine.

Le Discours Prononcé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, s'est focalisé sur l'essentiel, avec clarté et fermeté. Sa Majesté a souligné que « la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation ». Pour le Maroc, ce qui est négociable c'est une solution politique pacifique au différend régional autour du Sahara marocain, sur la base du plan d'Autonomie sous la souveraineté marocaine, proposé par le Royaume depuis 2007 en réponse alors à l'appel du Conseil de Sécurité.

Sa Majesté Le Roi a également loué la décision des Etats Unies portant « reconnaissance de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara », ainsi que l'ouverture de 24 Consulats Généraux aux Provinces du Sud du Maroc, ce qui constitue « la meilleure réponse juridique et diplomatique à ceux qui prétendent que la reconnaissance de la Marocanité du Sahara n'a pas de visibilité franche et concrète sur le terrain ».

Le Discours Royal est porteur également d'un message clair aux partenaires économiques du Maroc, selon lequel, les positions ambiguës doivent changer et tout partenariat économi-

que ou commercial qui ne prend pas en considération la dimension intégrité territoriale du Maroc et sa souveraineté sur son Sahara, ne peut être conclu.

Depuis leur récupération, les Provinces du Sud du Maroc qui n'étaient que du désert et du sable, lors de leur retour à la mère Patrie, ont bénéficié d'un long effort d'investissement et de grands chantiers de développement. Les Provinces sahariennes du Maroc ont été, ainsi, érigées en grandes agglomérations modernes développées, bien équipées et dotées de tous les attributs de villes modernes, pour le bien-être de la population. Grâce à la volonté et à la clairvoyance de Sa Majesté Le Roi, les provinces du Sud sont en passe de devenir un pôle économique de premier plan. Ainsi, un programme de développement des provinces du Sud portant sur la période 2016-2021, a été mis en place pour la réalisation de plus de 700 projets, pour lesquels une enveloppe globale de plus de 85 milliards de dirhams a été allouée. Grâce à un financement colossale et à un suivi particulier de la part de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI les provinces du Sud du Maroc sont aujourd'hui do-

tées de grandes infrastructures modernes leur permettant un véritable développement socio-économique.

Au titre de l'année 2021, plusieurs chantiers structurants sont en cours. Il s'agit notamment du projet du nouveau port Dakhla Atlantique, l'usine de dessalement de l'eau de mer qui permettra d'irriguer 5.000 hectares au nord de Dakhla, la voie expresse Tiznit-Dakhla sur 1.055 km, le programme industriel Phosboucraa à Laâyoune et des sites de l'énergie éolienne et solaire à Laâyoune, Tarfaya et Boujdour avec une capacité totale estimée à 600 MW. Le taux de scolarisation des enfants et jeunes entre 6 et 22 ans a atteint 81,8% dans les provinces du Sud. Le taux d'approvisionnement en eau potable est de 93,7% et le taux d'accès à l'électricité est de 93,8%. Le réseau routier dans les provinces du Sud dépasse les 9300 Km de routes en 2018 dont 4.400 km de routes nationales, contre 350 km en 1975. La proportion de la population urbaine disposant d'un logement dans les provinces du Sud dépasse les 93%.

RACHID AGASSIM
AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI EN RDC

Linafoot : Mazembe prend la tête du classement provisoire, Lupopo sur une bonne lancée

Détrôné à la tête de la 26^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot), le TP Mazembe veut se confirmer cette année comme le plus grand club de football de la République Démocratique du Congo. Dimanche à Lubumbashi, TP Mazembe a confirmé sa bonne forme en étrillant Lubumbashi Sport (3-0). A Kinshasa, Lupopo s'est montré ambitieux en battant le Racing Club de Kinshasa (1-0).

NANA K.

Plusieurs stades de la République Démocratique du Congo ont vibré au rythme de la 27^{ème} édition du championnat national de la Ligue nationale de football (Linafoot), Division 1.

A Lubumbashi au stade TP Mazembe de Kamalondo, la rencontre qui a opposé Lubumbashi Sport au Tout Puissant Mazembe, en match comptant de la 7^{ème} journée du championnat d'élite, s'est soldée sur la marque de 0-3 en faveur des Corbeaux de Lubumbashi.

Les trois buts de Mazembe ont été marqués, respectivement par Thomas Ulimwengu qui a signé un

doublé à 22^{ème} et à la 58^{ème} minute de la partie. Christian-Raoul Koffi Kouame a inscrit le 3^{ème} but à la 63^{ème} minute de jeu sur penalty.

Avec cette victoire, TP Mazembe occupe la première place du classement provisoire officiel avec 16 points pour six sorties, alors que Lubumbashi Sport n'en aligne que huit pour sept sorties

A Likasi au stade Kikula, l'US Panda B52 a été accroché par la Jeunesse Sportive Groupe Bazano (0-1).

A Kinshasa au stade des Martyrs de la Pentecôte, Racing Club de Kinshasa a chuté devant Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi sur un score étrié d'un but à zéro (0-1).

MANIEMA UNION S'INSTALLE DANS LE GRAND KATANGA

L'AS Maniema Union de Kindu, chef-lieu de la province de Maniema, livrera une série de cinq matches dans le grand Katanga à la Ligue nationale



Enfin, une victoire pour le TP Mazembe

de football (Linafoot), indique un communiqué de presse de cette entité sportive parvenu vendredi, à l'ACP.

Au regard de la modification de la grille des rencontres telle que mentionnée dans ce document, le séjour des Unionistes de Kindu dans cet espace va du 7 au 14 novembre.

Sur place, selon le calendrier, tout a commencé le dimanche 7 novembre à Kolwezi, au stade Dominique Diur, avec l'opposition entre le club local de l'AS Simba et Maniema Union en match de

la 14^{ème} journée du 27^{ème} championnat national. Le club vert et noir de Kindu reste à Kolwezi, où, le 10 novembre il s'expliquera avec Blessing FC, une formation de la ville, pour le compte de la 8^{ème} journée de la compétition.

De Kolwezi, Maniema Union mettra cap sur Likasi pour se frotter, le 18 novembre, à l'US Panda B52, dans le cadre de la 18^{ème} journée.

Du grand Katanga, Maniema Union prendra la direction du grand Kasai pour deux autres rendez-vous dont le premier l'opposera à l'US

Tshinkunku, au stade Kashala Bonzola de Mbuji-Mayi. Trois jours plus tard, Maniema Union aura fort à faire avec SM Sanga Balende, une puissance du Kasai Oriental.

Depuis le démarrage du championnat, Maniema Union n'a livré aucun match à domicile dans son antre du stade Joseph Kabila Kabange de Kindu. A ce jour, cette équipe a livré ses cinq premiers matches de la saison à Kinshasa, notamment contre Kuya (1-0), l'AS V.Club (1-2), Renaissance du Congo (2-2), JSK (2-0) et RCK (3-1).

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALLA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Musique : «Nini tosali te», le nouveau tube de MPR qui affole la toile

ECONEWS AVEC OURAGAN.CD

À peine lancé vendredi 5 novembre 2021 sur le marché, le nouveau single du groupe hip-hop, Musique populaire de la révolution (MPR), a mis tout le monde d'accord. Avec un titre interpellateur, «Nini tosali te» (en français : que n'avons-nous pas fait), ce groupe de la commune de Matete, dans la banlieue Sud de la ville de Kinshasa, a électrisé la toile. Les hommages viennent de partout. Sur You tube et différentes plate-formes le clip «Nini tosali te» a battu tous les records en l'espace d'un jour. Le succès va bien au-delà de la République Démocratique du Congo.

Zozo Machine et Yuma Dash, deux artistes talentueux, fondateurs du groupe MPR, ne cessent d'émerveiller les Kinois amoureux du style hip-hop.

En effet, le synopsis de la chanson met en scène un jeune garçon congolais, détenteur d'un diplôme de licence, qui a vu sa mère ren-



Zozo Machine et Yuma Dash, les deux leaders de MPR (Musique populaire de la révolution)

dre l'âme dans ses propres bras, faute de moyens financiers. Cette dernière a su payer les études de son fils, depuis son bas âge jusqu'à l'université, tout en étant vendeuse de braises. Nonobstant son diplôme de licence, le jeune homme était dans l'incapacité d'acheter les produits pharmaceutiques pouvant sauver la vie de sa très chère maman. Sans emploi, le jeune diplômé crie son désespoir face à un pays qui ne ras-

sure plus.

Le refrain de la chanson peint le tableau sombre de la société congolaise qui croupit toujours dans la misère, malgré le changement des régimes politiques, au terme de l'alternance démocratique de janvier 2019, partant de celui du maréchal Joseph Mobutu Sese Seko, passant par celui des Kabila (père et fils), jusqu'à celui de Félix Tshisekedi.

En réalité, la chanson

«Nini tosali te» du groupe MPR est une interpellation aux politiques congolais qui ne visent que leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général des Congolais.

Zozo Machine et Yuma Dash, deux leaders du groupe, viennent de donner la preuve d'une jeunesse kinoise en particulier, et congolaise, en général, qui attend pleinement s'assumer. «Nini tosali te», c'est le reflet d'un pays qui patauge, après 60 ans d'indépendance.

Recus par le Chef de l'Etat

Des parlementaires européens promettent la réactivation du partenariat entre la Belgique et la RDC

Des parlementaires belges ont échangé samedi avec le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Ils ont promis de tout mettre en œuvre pour la réactivation du partenariat entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. Le premier pas dans ce sens est la tenue, cette semaine, de la Foire de Lubumbashi, qui sera suivie dans l'avenir de celle de Goma, a confirmé André Flahaut, chef de la délégation de parlementaires belges.

**ECONEWS AVEC PRESSE/
PRÉSIDENCE**

Une délégation des parlementaires belges a été reçue, le samedi 6 novembre 2021, à la cité de l'Union africaine par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Conduite par le ministre d'Etat belge et président honoraire du Parlement fédéral, M. André Flahaut, chef de la délégation, s'est dit, au sortir de l'audience, très satisfait des échanges et discussions autour de plusieurs questions avec le Chef de l'Etat. Il a remercié son hôte pour les invitations adressées à la délégation au travers Modeste Bahati et Christophe Mbosso, respectivement président du Sénat et président de l'Assemblée nationale

Entouré devant la presse par les présidents de deux chambres du Parlement congolais, André Flahaut rappelle avoir dressé succinctement, sur base d'un rapport verbal, l'ensemble des contacts qu'il a eu avec diverses personnalités du monde tant politique, économique et social, dont les ministres, sénateurs, députés, entrepreneurs ainsi que les membres de la Société civile.

Il a rassuré que ces échanges leur ont permis de livrer au Chef de l'Etat leurs impressions sur tous les contacts et de poser symboliquement les premiers actes dans le cadre de la réactivation du partenariat entre la Belgique et la RDC.

C'est dans ce contexte qu'il a annoncé dès la semaine prochaine, la tenue de la Foire de Lubumbashi, qui sera suivie dans l'avenir de celle de Goma.



André Flahaut répondant aux questions de la presse, après les échanges samedi avec le Chef de l'Etat

Le chef de la délégation a promis, dès son retour, en Belgique de discuter avec tous leurs collègues du sénat et de la chambre basse de la nécessité et l'urgence à donner un coup d'accélérateur en vue de rendre très effectif et efficace le partenariat sur base du potentiel qu'il a découvert à la suite de tous ses contacts.

André Flahaut a rappelé avoir insisté, au cours de cet entretien d'une demi-heure

avec le Président, du caractère irréversible de la présence de la femme dans les institutions où son opérationnalité n'est plus à démontrer dans le Gouvernement, en occupant déjà des hautes responsabilités.

Parlant des ministres et de leurs visions après échanges fructueux avec certains d'entre eux au cours d'une semaine de visite sur le territoire de la République, le diplomate belge note avec satisfaction,

que le gouvernement actuel est équilibré et surtout tourné vers l'objectif de développement et du social.

Le Président de la République a, pour sa part, apprécié positivement la démarche de la délégation, a laissé entendre André Flahaut.

A noter que la République Démocratique du Congo et la Belgique entretiennent depuis l'arrivée au pouvoir du président Tshisekedi de très bonnes relations.

Projet Grand Inga : Kinshasa prêt à tourner le dos à l'Australien Fortescue Metals Group

ECONEWS

Entre la Présidence de la République et la firme australienne Fortescue Metals Group, développeur du projet hydroélectrique Grand Inga, dans la province du Kongo central, les violons ne semblent plus s'accorder. A Glasgow, où se tient toujours la COP26, une réunion prévue, la semaine dernière, avec le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et les délégués, en présence des équipes de la Banque africaine de développement et de l'Union africaine, a été annulée sans autre raison. Suspense à Kinshasa !

Coup de théâtre à Glasgow, rapporte le site Africa Intelligence, après une réunion annulée en dernière minute qui devait associer autour d'une table le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, les équipes de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Union africaine (UA) ainsi que les délégués de firme australienne Fortescue Metals Group. Objet des discussions : le projet Grand Inga pour lequel Kinshasa a jeté

son dévolu sur la société australienne. Apparemment, Kinshasa serait prêt à revoir sa position, et pourquoi pas, reconsidérer le contrat conclu avec Fortescue. Décidément, le gigantesque projet Grand Inga passera par toute forme de montage financier.

A ce propos, Africa Intelligence note qu'« après s'être entretenu avec le patron de Fortescue Metals Group, un groupe minier australien souhaitant développer le projet de méga-barrages du Grand Inga, le président Félix Tshisekedi a annulé à la surprise générale une réunion sur ce dossier, où devaient intervenir des représentants de la Banque africaine de développement et de l'Union africaine ». Est-ce déjà un retour à la case départ. En tout cas, à Glasgow (Ecosse) où se tient encore la COP26 (Conférence des Nations Unies sur le climat), toutes les équipes étaient mobilisées pour des discussions, en présence de la BAD et de l'UA, du projet Grand Inga avec les délégués de Fortescue, avant que la réunion ne soit finalement renvoyée aux calendes grecques.

A la Présidence de la République, où le dossier est toujours piloté par Bruno Kapandji, coordonnateur de l'Agence de développement du projet Grand Inga, à ce poste depuis l'ère Joseph Kabila, c'est le silence-radio.

En réalité, le projet Grand Inga, dont la première phase consiste à la construction d'Inga 3 jusqu'en phase finale avec le dernier module Inga 8, les enjeux autour de ce projet dépassent le seul cadre de la République Démocratique du Congo.

UN PROJET PORTÉ PAR TOUTE L'AFRIQUE

Compte tenu de son impact aussi bien dans la sous-région que dans le continent, tous les partenaires extérieurs, essentiellement la Banque mondiale et la BAD, ont un œil sur ce grand projet. L'Union africaine, qui considère le projet Grand Inga, comme un outil efficace d'intégration et du développement de l'énergie propre en Afrique, est depuis lors associée aux discussions.

Pour l'instant, Kinshasa semble naviguer à fond. Après

avoir tourné le dos en 2018 à un consortium hispano-chinois - le premier était chinois et emmené par Three Gorges Corporation, le gestionnaire du barrage des Trois-Gorges ; le second, Proinga, européen, avec pour leader le groupe espagnol de BTP ACS - c'est finalement sur la firme australienne Fortescue que la RDC avait jeté son dévolu.

Mais, avec ce qui s'est passé dernièrement à Glasgow, des experts prédisent que Kinshasa n'exclurait plus l'option de revoir le contrat de partenariat conclu avec la société australienne.

En attendant, la mise en œuvre effective du projet Grand Inga piétine. En attendant, sans doute, que Kinshasa trouve le montage financier idéal.

Grand Inga pourrait produire jusqu'à 40.000 MW d'électricité, plus de deux fois la production d'énergie du barrage des Trois Gorges en Chine, et plus d'un tiers de l'électricité totale actuellement produite en Afrique. Le Grand Inga est une série de barrages qui sont proposés sur la partie inférieure du fleuve Congo en République Démocratique du Congo (RDC). Le Grand Inga sera construit en sept phases, dont le barrage Inga 3 BC (4.800 MW) est la première phase. Le projet est déjà présenté comme un moyen « d'éclairer l'Afrique » par les entreprises qui prévoient d'en bénéficier et les gouvernements qui espèrent en recevoir l'électricité. Grand Inga est répertorié comme un projet prioritaire de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDA), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Southern African Power Pool (SAPP) et le Conseil mondial de l'énergie.

Le Grand Inga est un projet massif qui nécessitera d'énormes sommes d'argent pour sa réalisation et une gestion avisée des processus d'appel d'offres et de sa mise en œuvre. L'histoire nous montre qu'il y a des risques élevés de corruptions et de dépassement des coûts. On prévoit des impacts écologiques énormes sur ses écosystèmes uniques, tel que le piégeage de nutriments et de sédiments et ainsi, la perte du panache de l'Atlantique, notent quelques experts.